Image not found or type unknown

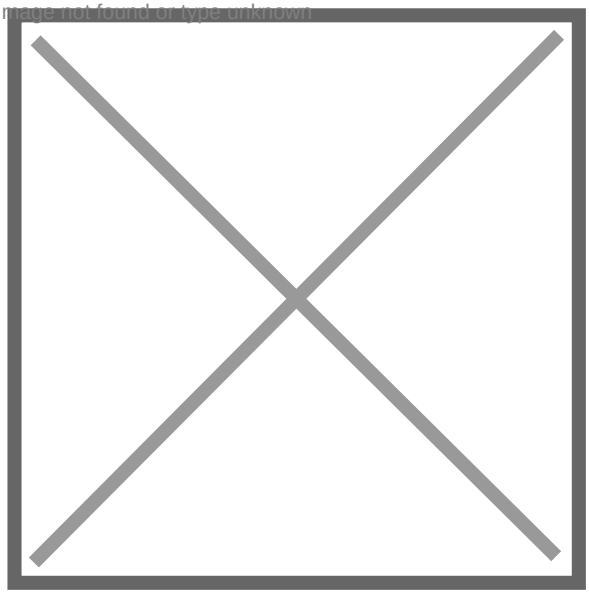

Inaptitude au travail en CDD

Par **Cece65**, le **16/09/2013** à **13:15**

Bonjour,

Suite à un arret maladie de deux mois suite à une dépression de part ma situation personnel instable mon médecin ma conseillait de me rapprocher de la médecin du travail pour demander l'inaptitude a tous poste dans l'entreprise sachant qu'il me reste trois mois de mon contrat à durée déterminée.
Je suis actuellement en arret jusqu'au 27/09/13 j'aimerai connaitre les démarches a effectuer car elles me semblent complexes

Par **moisse**, le **16/09/2013** à **15:01**

Bonjour,
La seule démarche qui vous incombe est de solliciter un rendez-vous auprès du médecin du travail.
La rupture d'un CDD par l'employeur est possible en cas d'inaptitude prononcée par le Médecin du travail.
Le salarié a droit à une indemnité égale à celle d'un licenciement (x dixième de mois par année de présence, proportionnel si moins d'un an).
La prime de précarité est due.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés